

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER		X	
2. Brigitte BARLET	X		
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI		X	
5. Michelle BRAUER	X		
6. Mariétou CAMPANELLA	X		
7. Claire COCHET		X	
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER	X		
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD	X		
12. Nathalie GAMAIN		x	
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC		x	
15. André GRANGER	X		
16. Alain HOTIER	X		
17. Antoine HUYNH	X		
18. Agron KALLABA		X	
19. Myriam MONANGE		X	Jacques CONVERT
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI	X		
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN		X	
24. Jean-Marc VIAL	X		
25. Guy WARIN	X		

Autres présents non votants :

Marie RENAUD

Laurent LAVAISIERE

Muriel BORRELY-DUBINI

Olivier VERDENAL

Aurore FRAISSE

Directrice du CIAS Grand Lac

Directeur Général des Services

Assistante de Direction du CIAS Grand Lac

Directeur financier de Grand Lac

Chargée de mission budgétaire du CIAS Grand Lac

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 20 février 2026.

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 5 mars 2026 a été transmis le 20 février 2026, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 5 mars 2026

Le Président,
Renaud BERETTI

Le secrétaire de séance,
André GRANGER



Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20260305-DEL18232-DE
Bureau d'appui juridique 04 79 09 71 00

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE GRAND LAC

DÉLIBÉRATION

N° : 21

Année : 2026

Exécutoire le : 11 MARS 2026

Publiée/Notifiée le : 11 MARS 2026

Visée le : 10 MARS 2026

FINANCES

Affectation des résultats de l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2025 du budget annexe de l'EHPAD « Les Fontanettes » (Budget 50300)

Monsieur le Président indique qu'il convient, après le vote de l'ERRD 2025 du budget annexe de l'EHPAD « Les Fontanettes », de procéder à l'affectation des résultats :

	Hébergement	Dépendance	Soins	Total
Dépenses de l'exercice	717 084.24	313 728.82	659 920.49	1 689 733.55
Recettes de l'exercice	698 697.35	260 594.90	650 052.23	1 609 344.48
Résultat de gestion	-18 386.89	-53 133.92	-8 868.26	-80 389.07

Il propose d'affecter les résultats 2025 comme suit :

	Report à nouveau déficiaire « 1190 »
Solde au 01/01/2025	-263 583.42 €
Résultats de gestion 2025	-80 389.07 €
Solde au 01/01/2026	-343 972.49 €

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- VOTE l'affectation des résultats 2025 pour l'ERRD du budget annexe de l'EHPAD « Les Fontanettes » telle que proposée ;

Aix-les-Bains, le 5 mars 2026

Le Président,
Renaud BERETTI

- Conseillers en exercice : 25
- Présents : 15
- Présents et représentés : 16
- Votants : 16
- Pour : 16
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Le secrétaire de séance
André GRANGER

Accusé de réception en préfecture
073-267305428-20260305-DEL18252-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2026



ESSMS publics après la signature du CPOM uniquement - Détermination et affectation des résultats des ESSMS publics relevant du périmètre de l'ERRD (pour les établissements en tarification ternaire, une colonne unique)

1. Détermination et affectation des résultats :

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)

	N° de compte	Compte	EHPAD 730010352	Total
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	12	Excédent		0,00 €
		Déficit (sans signe "-")	80 389,07 €	80 389,07 €

Reports à nouveau des exercices antérieurs ⁽¹⁾

Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	110	Report à nouveau (solde créditeur)		0,00 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		0,00 €

7

A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)	(Résultat administratif)		-80 389,07 €	-80 389,07 €
---	--------------------------	--	--------------	--------------

7

Affectation du résultat administratif

7

Affectations en report à nouveau	110	Report à nouveau (solde créditeur)		0,00 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")	80 389,07 €	80 389,07 €
Affectation en réserves	10682	Réserves affectées à l'investissement		0,00 €
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)		0,00 €
	10686 ⁽²⁾	Réserves de compensation des déficits		0,00 €
	10687	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement		0,00 €
		Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")		0,00 €

7

7

B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)		-80 389,07 €	-80 389,07 €
	Affectation complète (zone de contrôle)	Ok	Ok

2. Suivi des dépenses rejetées par l'autorité de tarification en application des article L. 313-14-2 et R. 314-236 du CASF

Dépenses rejetées sur l'exercice par l'autorité de tarification (seront portées en diminution du tarif N+1 ou N+2)		0,00 €
--	--	--------

7

Rappel du montant cumulé des dépenses rejetées à la clôture de l'exercice précédent		0,00 €
---	--	--------

(1) CRP soumis à un équilibre strict uniquement, en application notamment des articles R. 314-106 du CASF (dotations globales de financement) et R. 314-113 du CASF (prix de journée),

(2) : Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves



III- Suivi de l'affectation des résultats des ESSMS publics sur le périmètre de l'ERRD

N° de compte	Compte	Solde du compte au 31 décembre 2025 (incluant l'affectation des résultats 2024)	Mouvements au titre de l'exercice 2025 (affectés en 2026)	Solde du compte au 31 décembre 2026 (incluant l'affectation des résultats 2025)
10682	Réserves affectées à l'investissement	49 591,75 €	0,00 €	49 591,75 €
10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10686	Compensation des déficits d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10687	Compensation des charges d'amortissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
110	Report à nouveau (solde créditeur)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
119	Report à nouveau (solde débiteur)	263 583,42 €	80 389,07 €	343 972,49 €

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20260305-DELIB252-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2026

Acte à classer**DELIB252**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-03-10T11-19-38.00 (MI268152128)**Identifiant unique de l'acte :** 073-267303428-20260305-DELIB252-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Affectation des résultats de l'Etat Réalisé des Recettes
et des Dépenses (ERRD) 2025 du budget annexe de l'EnPAD
" Les Fontanettes " (Budget 50300) - - -

Date de décision : 05/03/2026

**Nature de l'acte :** Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. Compte administratif
7.1.1.3. Délibération d'affectation des résultats

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 21
DELIB_2025_Fontanettes_Affectation
des_résultats.PDF

Multicanal : Non**Pièces jointes :**

2026-03-05 Page de garde
Conseil
d'administration.PDF

Type PJ : 99_DE - Délibération[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

21-
1_2025_Fontanettes_Aff...
des
résultats_annexes.PDF

Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 10/03/26 à 11:19

Par BORRELY DUBINI ID Muriel**Transmis**

Date 10/03/26 à 11:19

Par BORRELY DUBINI ID Muriel**Accusé de réception**

Date 10/03/26 à 11:25